

HERMÈS

INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS - TÉL. +33 (0)1 40 17 49 20 - FAX +33 (0)1 40 17 49 94
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53 840 400,12 EUROS - 572 078 396 RCS PARIS

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

AXEL DUMAS

Gérant

Paris, le 16 juillet 2018

Objet : lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Hermès International soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous nous engageons également à participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies. Hermès International communiquera cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien aux groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact.

Nous regrettons de ne pas avoir formellement rempli cette obligation de reporting depuis notre première adhésion en 2009 pour des raisons d'organisation, même si nous avons poursuivi et accentué nos actions dans ces domaines, structuré notre gouvernance et engagé de nombreuses initiatives.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date de réadhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

HERMÈS

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre).
2. Une description des actions (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a menées ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats de ces actions, ou des objectifs chiffrés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive loop that ends in a small arrowhead pointing downwards and to the left.

Axel Dumas